



**Organisme de Formation  
de l'Enseignement Privé Catholique d'ALSACE**

Siège social : 15, rue des Ecrivains  
67000 STRASBOURG

Adresse de correspondance : 60, rue d'Ensisheim  
BP 25 68272 WITTENHEIM CEDEX

## **Formation Prépa Tale du 1er semestre 2023-2024**

### **Fiche d'inscription**

**à rapporter avant le 26 mai 2023  
au Secrétariat de l'établissement**

NOM et Prénom de l'Elève : .....Né(e) le : .....

En classe de ..... au lycée : .....

**N° Téléphone du Responsable Légal** en cas de besoin : .....

**Mail de l'élève** : .....

Prépa :     Santé-Bio     Sciences Politiques     Ecoles d'ingénieur

## **INSCRIPTION / CONVENTION DE PRESTATION**

### **ET COUT DE LA FORMATION**

#### **1. Entre les soussignés :**

a) **L'organisme de formation : OFEPAL** 60, rue d'Ensisheim – BP 25 68272 WITTENHEIM  
Tél. : 03.89.52.62.25    représenté par : **Madame Rébecca URBAJTEL**

b) **Madame / Monsieur** : .....  
Responsable légal de l'élève inscrit.

Il est convenu aux termes des présentes ce qui suit :

Madame ou Monsieur ci-nommé(e) ainsi que l'élève inscrit à la Prépa  
..... proposée par l'OFEPAL, s'engagent à satisfaire aux  
exigences de ladite formation et à en **acquitter la totalité des frais pédagogiques à  
l'inscription en joignant le CHQ de 240 € à l'ordre de l'OFEPAL, impérativement au  
moment de l'inscription.**

Aucune inscription ne sera prise en compte sans le règlement des droits de formation.

**Toute formation commencée est due en entier, pas de remboursement possible.**

## **2. Lieux de formation**

Les cours sont assurés dans les locaux des établissements suivants :

- Collège **Saint-Etienne** / 2, rue de la Pierre Large à Strasbourg pour la **prépa santé-bio** et la **prépa sciences politiques**.
- **ICAM** / 2, rue de Madrid 67300 Schiltigheim pour la **prépa écoles d'ingénieur** (ligne Bus : départ gare, arrêt Londres).

### **REGLEMENT ELEVE PROPRE A LA FORMATION**

- l'inscription étant libre, facultative et volontaire, la participation à la formation suppose l'implication des parents et du travail assidu du jeune inscrit
- les cours démarrent à 8h30 et se terminent à 11h30 ; la ponctualité et la présence à tous les cours sont exigées
- l'élève émargera sur la fiche de présence à chaque cours, les informations sont transmises aux établissements d'origine et aux familles en cas d'absence
- en cas de manquement pour raison majeure, l'élève devra néanmoins rattraper le cours
- une bonne attitude de l'élève, le respect de ses camarades, du travail collectif, du matériel et du professeur sont des attentes légitimes pour la bonne marche des cours
- l'élève s'engage à respecter les consignes usuelles des règlements en vigueur dans les établissements
- en cas de non-respect des règles énoncées ci-dessus, l'OFEPAL se réserve le droit d'exclure un élève des cours.

**Date :**

**Signatures :** (Précédé de la mention manuscrite lu et approuvé)

**Le Responsable Légal**

**L'élève**

**L'Organisme de Formation**